



Chatillon La-Palud le  
2 Décembre 2006

Réunion du Conseil d'Administration à BLAGNAC  
Dimanche 19 Novembre 2006

Membres présents  
Messieurs Charlot, Gawlas, Guérard, Klein,  
Mesdames Bérenger. Maret  
Excusés:

Monsieur Mora, Madame Martine Klein.

Assiste à la réunion : Monsieur POITAU, adjoint à Madame le Chef du Bureau des courses et du Pari Mutuel

Mme Maret ouvre la séance et remercie vivement M Poitau d'avoir fait ce long déplacement pour être parmi nous

Réunion organisées pour la formation des commissaires

Situation À ce Jour : une première séance de formation s'est tenue à Paris Le 22 juillet dernier ; six commissaires y ont participé, représentant les sociétés de L'Aisne, d'Auvergne, Bas Normande et Française.

La 2ème séance a eu lieu, hier (19 novembre) : 16 commissaires étaient présents délégués par les sociétés Charentaise, Luchonnaise, Méridionale, Montalbanaise, Provençale et Rhôdanienne,

M. Gawlas souligne l'excellente ambiance de ces deux réunions où les participants ont beaucoup appris. L'échange d'informations entre formateurs et commissaires devrait permettre d'harmoniser les jugements et la façon de travailler dans les sociétés en effet, il est apparu que beaucoup de commissaires n'avaient qu'une connaissance très superficielle du Code des courses comme du règlement du Pari Mutuel, ce qui est sans aucun doute à l'origine des incidents que nous connaissons régulièrement.

Dans ces conditions, il est apparu qu'il serait très utile qu'une troisième séance de formation, à laquelle pourraient participer tous les commissaires qui le souhaitent et qui n'ont pu le faire jusqu'à présent, ainsi que les personnes ayant sollicité leur agrément et dont [étude de la demande a été reportée, soit organisée avant l'Assemblée Général  
Tous les membres du conseil (notamment Mme Bérenger dont la Sté n'a pu être représentée) approuvent cette suggestion.

La date de cette réunion qui se déroulera probablement à Lyon est fixée au Dimanche 14 janvier 2007.

Mme Maret rappelle que la liste de tous les commissaires, qui désiraient conserver leur agrément même s'ils ne remplissent qu'occasionnellement cette fonction a été mise à jour, et communiquée aux responsables du Bureau des courses, qui l'ont approuvée.

Monsieur Gawlas et Monsieur Klein, précisent qu'ils procèdent actuellement à L'évaluation détaillée des réponses des concurrents qui ont participé aux deux précédentes réunions de formation afin de permettre au Conseil de la Fédération de désigner ceux ayant les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions de commissaire principal (Président du Jury) ou de commissaire adjoint, les autres conservant le titre de commissaire de piste

L'ordre du jour comporte maintenant **l'étude des questions relatives aux Commissaires Généraux** dont le dernier renouvellement a eu lieu lors du Conseil du 6 Février 2005. Ont été élus M. Klein et M. Raynaud, qui, depuis a démissionné. Une nouvelle élection début 2007, supposerait que d'ici là soit déterminé le nombre de commissaires généraux nécessaire, les modalités de leur élection, la durée de leur mandat, leur rôle au sein de la Fédération ce qui paraît difficilement envisageable.

Monsieur Poitou, rappelle, que lorsque le Bureau des courses fut Informé de l'étude en cours, en vue de la remise en ordre complète du rôle des commissaires de course et de l'organisation d'un programme de formation à leur intention, Madame Bard a immédiatement fait connaître que ce plan retenait son entier accord, et accepté la dérogation sollicitée visant à proroger le mandat des commissaires généraux "ce qui permettrait effectivement à la fédération de mettre en place, dans la continuité, la nouvelle organisation, avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement de l'activité des courses des lévriers.

Compte tenu de l'état d'avancement de ce projet, il semble à Monsieur Poitou qu'il serait logique de solliciter la prolongation de la dérogation relative à la désignation de commissaires généraux, et de mettre au point comme l'a suggéré M. Gawlas la modification du Code des courses, en ce qui concerne toutes les dispositions relatives, aux commissaires ;

M. Maret et l'ensemble du Conseil remercient très vivement M. Poitou de ses suggestions qui seront mises en application dans les délais les plus rapides.

### **Participation aux frais de déplacement et de missions**

M. Maret rappelle, que lors de l'examen du Budget Prévisionnel de 2006. L'assemblée approuvé le principe de l'Indemnisation des frais de déplacement, des membres du conseil, ou de responsables de la Fédération chargés d'une mission hors de leur propre secteur; d'ailleurs une somme de 2600 Euros fut inscrite au budget dans ce but; les modalités de cette participation que nous avons omis de préciser dans Bulletin Officiel sont rappelées ci-après:

**Frais de transport** : quel que soit le moyen de transport utilisé, remboursement sur la base du tarif SNCF en seconde classe.

Frais d'hôtel : 50 €uros par nuit sur production de justification.

### **Prélèvement en faveur de l'élevage**

Ce fut un gros souci pour la fédération puisque depuis 2003 nous n'avions absolument rien perçu à ce titre. Enfin, grâce aux inlassables démarches de la tutelle et en particulier de M. Poitou, nous avons reçu il y a quelques mois 2360 E au titre de l'exercice 2005, et depuis 2006, on application du décret du 28 Février la prélèvement de 1.5 % sur les jeux est directement versé à la Fédération par les Sociétés après chaque réunion, soit pour cette saison 2270 €uros.

#### Prime aux éleveurs naisseurs.

Compte tenu de la régularisation de notre situation pour 2005 et pour 2006 quant au versement du prélèvement de 1,5% le conseil, à l'unanimité des participants, propose que 25% des sommes perçues soient alloués aux éleveurs naisseurs. des finalistes des Championnats des deux années en cause, sous les réserves arrêtées par la fédération (lice née en France et confirmée)

Il est bien précisé que la position à prendre à ce sujet, est révisable chaque année.

Monsieur Poitou, ajoute que toute décision pour 2004 doit être en l'état actuel des discussions, laissée en instance.

### **Redevances sur réunions**

Mme Muret rappelle qu'elles sont actuellement fixées comme suit:

Réunion sur cynodrome :12 E

Réunion itinérante (par exemple sur un stade)sans indemnisation

particulière, mais lorsque les entrées sont encaissées par la Société :46 E

Réunion itinérante, avec versement d'un forfait par l'association

organisatrice de la manifestation : 95 €

Mme Bérenger signale que certaines sociétés les ont déjà acquittées pour 2 006; elle rappellera les autres si besoin est. Cependant concernant notamment les cas 2 et 3. La Fédération ne dispose d'aucun élément d'appréciation de la somme effectivement due.

Cet avis est partagé par tous les participants ; aussi, compte tenu de la régularisation de la situation de la Fédération en ce qui concerne le versement du prélèvement de 1,5 %, le Conseil propose que l'Assemblée Générale, afin de faciliter les Sociétés, décide l'abandon pur et simple pour 2 007 de ces redevances

## Réunion du 27 Août 2006 à Luchon.

Disqualification du Whippet Sacré Numéro.

Appartenant à Madame Pascale Piel.

Comme nous l'a écrit lui-même. M. Infante1 Président de la société de Luchon pour la réunion du 27 Août, le Commissaire principal, était M. Naviaux.

Or, celui-ci avait un chien engagé dans cette épreuve ce qui est en totale contradiction avec l'article 1/2 du Code des courses.

Considérant cet indiscutable vice de procédure, le conseil à l'unanimité décide que la sanction prise à l'égard du lévrier de Madame Piel doit être annulée il en est de même pour le Whippet ulsana. A M. Brunet "averti "lors de la même épreuve leurs propriétaires en seront informés.

Par ailleurs, vu la gravité de la faute commise un avertissement sera notifié A M.Naviaux ainsi qu'une mise en garde en cas de récidive.

## Championnat de France de la Fédération (Affaire LIVIS)

Le 19 Septembre, par courrier recommandé avec accusé de réception. Monsieur LIVIS a fait part à la Fédération, de son entier désaccord concernant la sanction prise par les commissaires à l'encontre de son lévrier whippet Triomphant : "disqualification pour attaque lors de la finale du Championnat".

Le 29 Septembre, toutes les explications nécessaires lui ont été fournies tant sur les motifs de cette décision que sur les modalités de sa notification.

A toutes fins utiles, Madame Maret rappelle, qu'en son absence M. Livis avait confié Triomphant à M et Mme Simon ; cependant; il faut bien souligner qu'il en est le Seul propriétaire et n'a jamais présenté à la Fédération de demande de constitution de mandataire comme il est prévu A l'article 5/3 du Code des courses.

Elle signale en outre que Triomphant n'a pas été disqualifié, mais "suspendu. Conformément à la mention portée par M Klein commissaire général sur son livret de performances

## ASSEMBLEE GENERALE 2007

Après une brève discussion les membres du conseil se mettent d'accord pour en fixer la date Dimanche 4 Février dans La matinée, l'Assemblée Générale sera précédée Samedi après-midi d'une réunion du conseil.

Ces deux réunions auront lieu à l'école Nationale Vétérinaire, de Maisons-Alfort.

Monsieur Klein prendra les contacts nécessaires pour retenir la salle, et une convocation portant Ordre du Jour sera adressée aux Sociétés dans le meilleur délai possible

## Questions diverses

Afin que nos dossiers et les demandes d'autorisation de faire courir détenus par la Fédération soient les plus précises possible il est demandé à Monsieur Charlot de, bien vouloir sur les deux points suivants modifier le logiciel de la Fédération.

Mention des sanctions :

Dorénavant, sur le compte-rendu de réunions adressées par les Sociétés, **les avertissements** apparaitront **verts**,

Les suspensions en rouge.

Et les disqualifications en noir.

Fiche signalétique :

Lors de l'envoi de la fiche signalétique d'un nouveau lévrier, et non par exemple à l'occasion d'un engagement au Championnat, il est rappelé que doivent figurer impérativement, son poids, sa taille ainsi que son comportement en course (extérieur. cordier, indifférent).

Ceci permettra à la Fédération, d'avoir une vue aussi complète et précise de l'ensemble du Cheptel.

Les membres du conseil remercient vivement M. Charlot, de bien vouloir se charger de ces différentes modifications.

Madame Maret remercie tous les participants de leur attention, leur souhaite un bon retour et lève la séance à 17 Heures.

Marie Louise Maret